

Message du Grand Chef



Matthew Coon Come

J'ai le plaisir de présenter à la population crie la Politique minière de la Nation crie. Ce document a été élaboré au fil des années et présenté au Grand Conseil et à l'Administration régionale crie aux fins d'étude et d'approbation. Il s'agit maintenant d'une politique de la Nation crie.

Cette politique est l'un des résultats constructifs de plusieurs décennies d'efforts de la part du Grand Conseil pour faire reconnaître les droits des Cris. Elle témoigne de l'application des droits fondamentaux des Cris dans le contexte du développement minier au sein d'Eeyou Istchee.

Cette politique confirme la position que nous maintenons depuis fort longtemps à l'effet que nous ne sommes pas « anti-développement », et qu'au contraire nous sommes prêts à soutenir et à participer à l'exploitation des ressources au sein de notre territoire traditionnel à condition que nos droits soient respectés, que les mesures appropriées soient prises pour protéger l'environnement, et que nos communautés en retirent des avantages.

Il s'agit d'une autre étape de l'évolution de la Nation crie, étant entendu que notre terre nous a toujours soutenus, et qu'elle continuera à nous soutenir. Bien qu'une certaine diversification soit à prévoir à l'égard de nos activités sur notre terre et la façon dont nous l'utilisons, notre attachement à la terre et la relation particulière que nous entretenons avec elle demeurent toujours fondamentaux.

Notre politique énonce clairement qu'aucun développement minier n'aura lieu dans Eeyou Istchee à moins que des ententes ne soient conclues avec nos communautés. Ces ententes tenteront de remédier à un large éventail de problèmes de nature sociale, économique et environnementale qui préoccupent nos communautés. Ces ententes nous permettront de veiller à ce que le développement minier respecte notre approche traditionnelle en matière de développement durable.

Cette politique minière est importante, non seulement parce qu'elle établit les lignes directrices qui encadrent l'activité minière dans Eeyou Istchee, mais aussi parce qu'elle définit le modèle à utiliser pour d'autres activités visant l'exploitation de ressources dans d'autres secteurs. L'avenir de l'Eeyou Istchee reposera sur les Cris.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Matthew Coon Come'. The signature is fluid and cursive.

Meegwetch

Politique minière de la Nation crie

Table des matières

Politique minière de la Nation crie	3
Introduction.....	3
Gouvernance	4
Principe directeur	4
Piliers	5
Pilier n° 1 : Promotion et soutien de l'activité minière	
Droits miniers.....	5
Contribution des Cris	6
Pilier n° 2 : Exploitation minière et pratiques durables	
Politique de développement durable.....	6
Le développement minier doit être en parfait accord avec des pratiques durables	7
Outils décisionnels et de gouvernance pour assurer la durabilité.....	7
Pilier n° 3 : Transparence et collaboration	
A). Transparence	8
B). Collaboration.....	8
C) Appui à la communauté minière.....	8

POLITIQUE MINIÈRE DE LA NATION CRIE

Introduction

Les Crie d'Eeyou Istchee (« notre territoire ») soutiennent et favorisent la mise en valeur des ressources minérales dans la région de la Baie-James dans le Nord-du-Québec. Les Crie d'Eeyou Istchee reconnaissent les possibilités économiques et sociales qu'offre le secteur minier, dans le respect de leur régime social et environnemental unique. À cet effet, nous avons développé la présente politique minière, qui établit des lignes directrices à l'égard d'activités d'exploration et d'exploitation minière en fonction d'un développement durable qui respecte les droits et les intérêts des Crie.



La présente politique vise à développer une approche normalisée, uniforme et efficace pour assurer la participation des Crie aux différentes activités minières qui ont lieu sur le territoire, y compris, mais sans s'y limiter, les projets d'exploration, d'extraction et de fermeture de mine.

L'activité minière dans Eeyou Istchee n'est pas chose nouvelle. Dans les années 1950, des mines ont vu le jour dans de nombreux endroits dans la partie méridionale du territoire et dans les zones adjacentes au sud. Dans les années 1970, l'activité d'exploration a continué sa lancée avant de diminuer de manière marquée au début des années 1980. Il a fallu attendre le début des années 2000 pour que l'activité atteigne à nouveau les niveaux précédents. Le nombre de claims miniers dans le territoire au cours des dernières années et la variété de minéraux trouvés



signalent un intérêt continu pour les activités d'exploration minière et l'ouverture d'autres nouvelles mines dans Eeyou Istchee. Plusieurs nouvelles mines sont toujours à l'étape de la mise en valeur et doivent soit suivre le processus d'évaluation des répercussions ou celui de l'évaluation des répercussions sur l'environnement, et ce, dans un avenir proche.

Les Crie ont déjà acquis de l'expérience dans les mines, surtout à la mine Troilus, une mine d'or et de cuivre à ciel ouvert située à l'ouest du lac Mistissini, dont les opérations ont duré environ 15 ans. Il s'agit de la première exploitation minière dans Eeyou Istchee à avoir fait l'objet d'une entente globale négociée portant sur les enjeux liés à l'emploi, au développement économique et à la protection de l'environnement. Cette première expérience a permis aux Crie d'identifier les possibilités et les défis à l'égard de la participation des Crie dans le secteur minier.



Gouvernance

Le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) est la voix politique qui représente les quelque 17 000 Cris ou « Eeyouch » (« Eenouch » selon le dialecte de l'intérieur), comme nous nous appelons dans notre langue. Le Grand Conseil est composé de vingt (20) membres, y compris un grand chef et un grand chef adjoint, élus par la population générale des Eeyouch, les chefs, élus par chacune des neuf communautés cries reconnues, et un autre représentant élu par chaque communauté.

L'Administration régionale crie (ARC) a été établie aux termes de la Convention de la Baie — James et du Nord québécois à titre d'organe administratif du gouvernement de la Nation crie. Elle assume diverses responsabilités à l'égard de la protection de l'environnement, du régime de protection de la chasse, de la pêche et du trappage, du développement économique et communautaire, de la gouvernance crie, et d'autres questions que lui confie le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration de l'ARC gère aussi le Grand Conseil des Cris à titre de Conseil d'administration conjoint.

Au fil des ans, les Cris ont signé des ententes avec les gouvernements fédéral et provincial, notamment la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, signée en 1975 avec le Canada et le Québec (modifiée par de nombreuses conventions complémentaires), l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Gouvernement du Québec et les Cris du Québec, signée en 2002 (appelée communément la Paix des Braves), et l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Canada et les Cris d'Eeyou Istchee, signée en 2008. Toutes ces ententes créent un environnement juridique unique dans le Territoire d'Eeyou Istchee.

Principe directeur

Le gouvernement cri soutiendra et favorisera une exploitation des ressources minérales sur le territoire d'Eeyou Istchee qui procure aux Cris des avantages sociaux et économiques à long terme, qui aborde le développement durable dans le respect du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ et qui est compatible avec le mode de vie des Cris et la protection des droits des Cris dans le territoire cri.



Piliers

La présente politique minière repose sur trois (3) piliers fondamentaux qui orientent l'exploration et le développement miniers dans le territoire d'Eeyou Istchee. Les piliers de la Politique minière de la Nation crie sont :

1. Promotion et soutien de l'activité minière — Les Cris soutiennent et favorisent le développement minier dans le cadre de leur approche à la gestion des ressources naturelles, et comme outil de développement social et économique.

2. Exploitation minière et pratiques durables — Les Cris croient que l'activité minière doit être mise à exécution dans une perspective de développement durable, et que les outils de gouvernance appropriés existants, tels que les ententes économiques et sociales, ainsi que les processus d'évaluation environnementale et de réhabilitation doivent accompagner tous les types et toutes les phases de l'activité minière.

3. Transparence et collaboration — Les Cris croient que l'activité minière sur le territoire doit comprendre un processus de transparence et de collaboration.



Pilier n° 1 : Promotion et soutien de l'activité minière

Droits miniers

Le gouvernement cri protégera les droits, les intérêts et les avantages de tous les Cris, collectivement, en ce qui a trait à leurs terres et leurs ressources qui seront touchées par les projets miniers proposés.

Le gouvernement cri reconnaît et approuve les principes de la répartition et de l'acquisition des droits miniers, et le droit corollaire de développer les ressources minérales, tout en privilégiant les droits des Cris et en répondant aux préoccupations environnementales et sociales des Cris.



Contribution des Cris

Les promoteurs de projets miniers qui adhèrent à la présente politique peuvent s'attendre à recevoir des conseils des Cris fondés sur leur savoir-faire traditionnel, technique et scientifique en ce qui a trait à la terre et aux ressources minérales.

Le gouvernement cri verra à assurer une représentation et une participation équilibrées et suffisantes afin de protéger les intérêts de l'ensemble des Cris et de leurs institutions lors de toute négociation avec les promoteurs miniers et les autorités gouvernementales.

Pilier n° 2 : Exploitation minière et pratiques durables

Politique de développement durable

Le gouvernement cri souscrit pleinement au développement durable de l'Eeyou Istchee, conformément aux principes qui suivent issus de la déclaration de 1995 intitulée *Eenou Astchee – Eenou Estchee Natural Resources Declaration* :

- reconnaissance de l'importance du système d'utilisation des terres et d'occupation du territoire par des familles crie et de la gestion continue par les maîtres de trappe;
- administration des ressources naturelles pour les besoins des Cris sans compromettre les besoins des générations futures;
- gestion des ressources naturelles fondée sur le principe cri de respect de la terre;
- équilibre des valeurs écologiques, spirituelles, traditionnelles et de production pour répondre aux besoins culturels et économiques de l'ensemble des peuples et des communautés sur le territoire d'Eeyou Istchee;
- maintien des valeurs et des traditions culturelles et spirituelles qui existent dans le territoire et notamment dans des sites spécialement désignés;
- conservation de la diversité biologique, des sols, de l'eau et des cours d'eau, de la flore, de la faune, de la diversité du paysage et des valeurs récréatives;
- application du principe de précaution dans tous les processus de prise de décision à l'égard des ressources naturelles;
- réhabilitation des écosystèmes endommagés.



Le développement minier doit être en parfait accord avec des pratiques durables

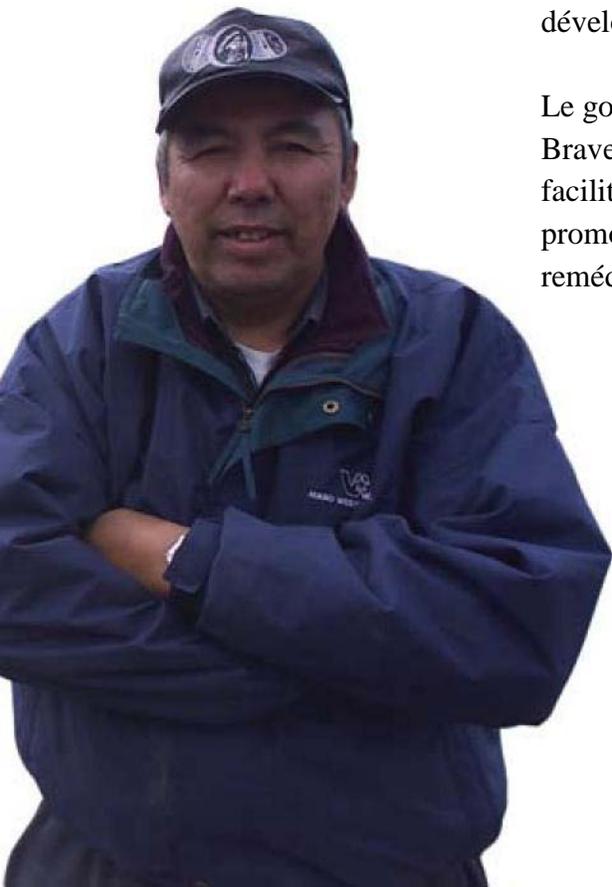
Le gouvernement cri reconnaît l'importance d'adopter des initiatives minières durables qui respectent les meilleures pratiques ainsi que les normes nationales et internationales de l'industrie minière.

Le gouvernement cri cherche à améliorer le développement économique, social, culturel et durable de l'ensemble des Cris et de leurs institutions dans le cadre de l'activité minière dans le territoire (ententes sur les répercussions et les avantages, respect des aires protégées, embauche et formation de la main-d'œuvre locale, partage des infrastructures, etc.), et à s'assurer que les projets miniers contribuent non seulement aux avantages existants, mais aussi au développement de solutions de rechange à long terme en matière d'emploi et d'occasions d'affaires dans des secteurs autres que le secteur minier, et à une utilisation productive, traditionnelle et variée des terres au-delà de la durée de vie d'une mine.

Outils décisionnels et de gouvernance pour assurer la durabilité

Le gouvernement cri bénéficie d'un régime de protection de l'environnement et du milieu social unique dans le territoire, tel que décrit dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Ce régime s'est avéré un outil précieux pour la gestion efficace du développement sur le territoire.

Le gouvernement cri reconnaît l'importance des ententes. La Paix des Braves mentionne expressément que le gouvernement du Québec facilitera et encouragera la signature d'ententes entre les Cris et les promoteurs au sujet d'un large éventail de questions, dont les travaux remédiateurs, l'emploi et les contrats. Selon le gouvernement cri, ces ententes sont l'instrument le plus approprié pour veiller à ce que les questions sociales, culturelles, économiques (emploi, contrats commerciaux et partage de profits ou de revenus) et environnementales soient abordées comme convenu avec les promoteurs de projets miniers.



Pilier n° 3 : Transparence et collaboration

A) Transparence

Le gouvernement cri donnera son soutien aux communautés qui ont établi ou qui souhaitent établir des relations directes et étroites avec les promoteurs miniers.

Le gouvernement cri encourage les promoteurs à établir des relations directes et étroites avec les communautés et autres entités cries.

B) Collaboration

Le gouvernement cri développera et favorisera une collaboration flexible qui respecte le rôle vital des communautés dans les processus de prise de décision partagée aux termes de la présente politique.

Le gouvernement cri veillera à ce que toutes les parties cries concernées prennent part, le cas échéant et le plus tôt possible, à toute activité minière proposée ou tout projet minier afin de s'assurer que les droits, les intérêts et les avantages des Cris sont bien protégés et mis en valeur.

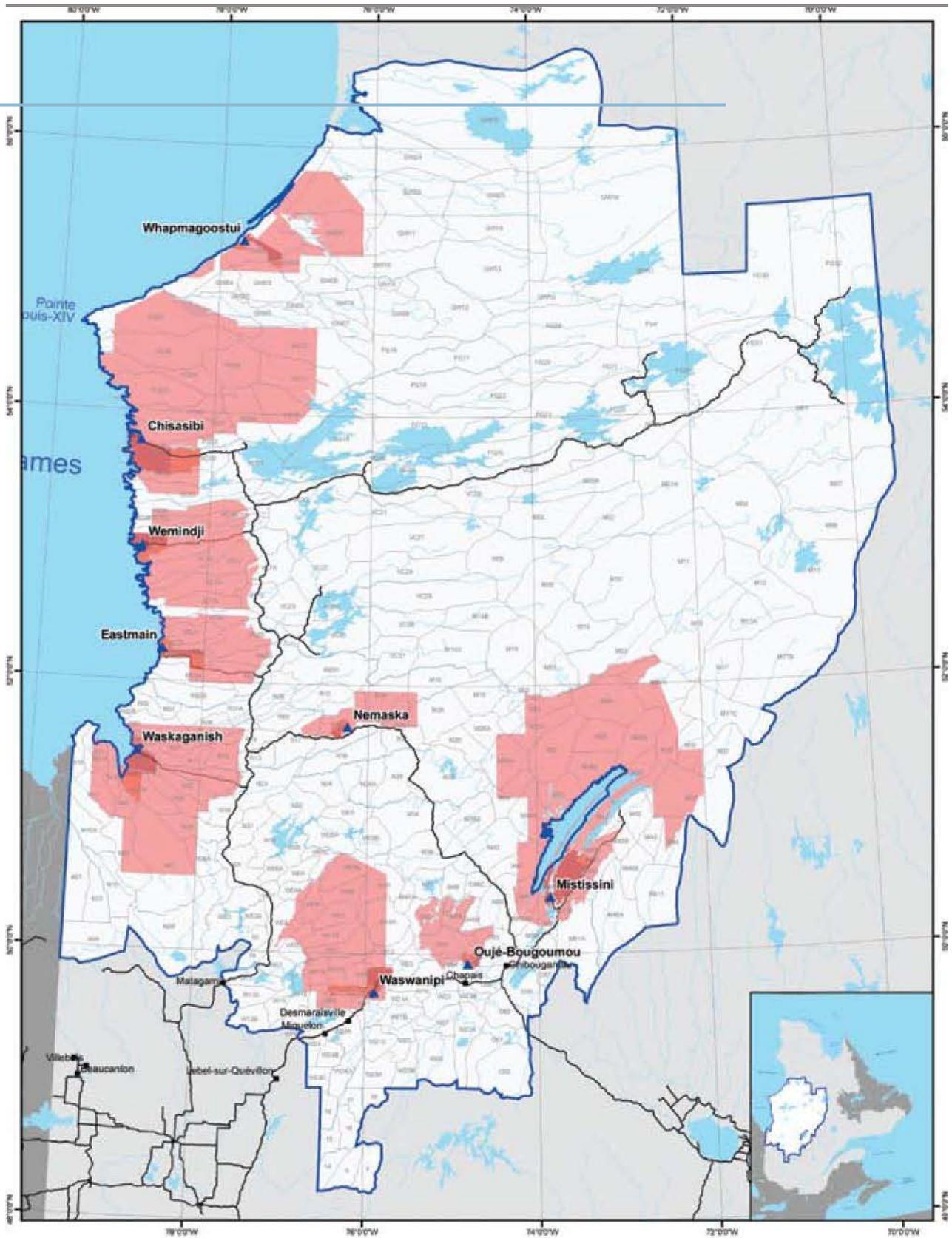
Le gouvernement cri reconnaît et soutient le principe selon lequel la participation des Cris aux projets miniers est fondamentale pour protéger les droits des Cris. Le gouvernement cri favorisera des relations positives entre toutes les parties.

C) Appui à la communauté minière

Le gouvernement cri, par le biais du Conseil cri sur l'exploration minérale (CCEM), apportera son soutien à la communauté minière en orientant les promoteurs vers les bonnes personnes-ressources au sein de l'ARC et des communautés. Le CCEM a comme mission de développer l'exploration minérale dans Eeyou Istchee et de favoriser une participation accrue des Cris aux activités relatives à l'exploitation des ressources naturelles dans le secteur minier. Dans le cadre de son mandat, le CCEM facilite l'accès des Cris aux occasions d'exploration minérale et des entreprises cries aux activités d'exploration minérale.

Le gouvernement cri encourage le promoteur à travailler avec les communautés concernées et les familles cries locales, y compris les maîtres de trappe cries, et les entrepreneurs cries.





Cree Governance

- Category IA
- Category IB
- Category II

Cree Community

- Municipality
- roads
- Eeyou Istchee
- Cree Family Traditional Territories

0 25 50 100 150 200
Kilometers

Eeyou Istchee of Quebec

Grand Council of the Crees /
Cree Regional Authority

CreeFamilyTraditionalTerritories

Projection: UTM Zone 18 NAD 83
 (Source: Base of thematic geographical information system of the Cree Regional Authority (GISA 98))
 Cree Traditional Boundaries (C2)
 Cree Regional Authority (2010)
 Revised from April 2010

Cree Regional Authority
July 2010

